



**Banque des Particuliers et Professionnels
Marché des Migrants**

REGLEMENT TOMBOLA CAMPAGNE MRE 2021

Dans le cadre de l'organisation de la campagne MRE 2021, et dans le but de développer la conquête de nouveaux clients marocains résidants à l'étranger, BANK OF AFRICA organise une Tombola pour les nouvelles entrées en relation ayant souscrits à un pack First, à l'offre d'assistance SALAMA ou à une carte bancaire entre le **1er juillet et le 30 Septembre 2021**.

Conditions de participation à la tombola :

- Etre âgé de plus de 18 ans ;
- Avoir réalisé une nouvelle entrée en relation auprès de BANK OF AFRICA via notre réseau physique ou notre plateforme Agence Directe entre le **01 juillet et le 30 Septembre 2021** ;
- Avoir souscrit au Pack FIRST, à l'offre assistance SALAMA ou à une carte bancaire entre le **01 juillet et le 30 Septembre 2021** ;
- Avoir **un contrat actif** (Assistance SALAMA) à travers le paiement de la redevance correspondante ;
- Avoir un contrat actif du pack First ou de la carte bancaire durant toute la période de la campagne ;
- Le nombre de participants n'est pas limité.

Nombre de gagnants : 100

Nombre de tirage au sort : 2 tirages au sort sur la base des Entrées En Relation et souscriptions arrêtées aux dates suivantes :

- **16 Août 2021 : 50 gagnants**
- **15 Septembre 2021 : 50 gagnants**

Désignation des gagnants :

Les tirages au sort des gagnants auront lieu après désignation des personnes éligibles aux tirages au sort. Le tirage se fera en présence d'un ou plusieurs représentants habilités de BANK Of Africa et par Maitre Dina Baghdadi, Notaire à Casablanca.

Nature du lot à gagner : Bon d'achat électronique d'une valeur équivalente à 100 euros, à consommer auprès d'enseignes commerciales présentes à l'échelle internationale.

Remise du lot :

Le bon d'achat électronique sera semis au gagnant par courrier électronique.

Chacun des cent prix offerts ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou à son échange pour quelque cause que ce soit.

Les gagnants pourront également être contactés par leur Conseiller Clientèle ou par le Centre de Relation Client de BANK OF AFRICA.

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière des résultats et du règlement ainsi que des modalités de participation.

En cas de difficultés éventuelles non prévues au présent règlement, ou en ce qui concerne son interprétation et / ou son application, BANK OF AFRICA sera seule compétente et ses décisions seraient souveraines et sans appel.

BANK OF AFRICA se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'organisation de ce jeu concours en cas de force majeure.

Protection des données personnelles :

BANK OF AFRICA procédera à la collecte de données à caractère personnelles des participants au tombola afin de gérer cette opération, en particulier pour:

- Effectuer le tirage au sort et contacter les gagnants ;
- Sous réserve de leur consentement, adresser aux participants des communications promotionnelles par téléphone, SMS et Email sur les produits et services BANK OF AFRICA susceptibles de les intéresser ;

Les informations collectées sur les participants à la tombola seront confidentielles et à usage strictement interne

Conformément à la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de leurs données personnelles, le participant dispose d'un droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime aux traitement de ses données. Ces droits peuvent être exercer en adressent une demande par courrier à BANK OF AFRICA – COMPLIANCE GROUPE, 140 Av. Hassan II, Casablanca – Maroc.

Le traitement des données des participants a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNDP et a été autorisé sous le n° D-M-426-2021